MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

BP: 37 / 45 – Libreville Tél: 79.53.76/77

Date de réception et cachet du service

TAXE SUR LES TRANSFERTS DE FONDS

DECLARATION des Affaires de20

(Date limite de dépôt: le 20 du mois suivant celui du recouvrement)

1-IDENTIFICATION		
Nom ou Raison sociale :		
NIF/STAT:		
Boite postale:	Ville:	
Téléphone:	Télécopie:	
2- Opérations non imposables		Code Nature- 83
Transferts interbancaires destinés au Gabon	1	Code Rubrique: 67
Transferts interbancaires destinés à la zone (UMAC)	2	
Autres transferts interbancaires de compte à compte	3	
Commissions + Frais d'envoi (TTC)	4	
Total non imposables (Ligne $5 = 1+2+3+4$)	5	
3- Opérations Imposables		+
Transferts vers l'UMAC (à l'exclusion du Gabon)	6	
Transferts vers l'Afrique (Hors UMAC)	7	
Autres transferts (Europe, Amérique, Asie)	8	
Total Montants Transférés	9	
4-Décompte de la taxe à payer		
Montants transférés (ligne $9 = 6+7+8$)	10	
Taux	11 1.5%	
Taxe Due (ligne $12 = 10 \times 11$)	12	
5 Distance Add In Trans. In Trans. Cont.		
5- Règlement de la Taxe sur les Transferts		
Chèque		
N° de cheque		
Date du cheque		
banque		
· ······q····		
Virement		
N° de l'ordre de virement		
Date du virement		
Banque		
N° de quittance	Fait à ,le	
	Signature et cachet de l'entreprise	